



LISTE D'ÉVALUATION DE VOTRE PROGRAMME TRC

Évaluez le programme de transfert de risques contractuels (TRC) de votre entreprise

Avoir un programme de transfert de risques contractuels (TRC) peut vous aider à atténuer les risques inhérents à tout projet de construction. Le but du programme est tout simplement de préciser les responsabilités de chaque partie qui participe au projet avant le lancement des travaux. Cette liste de contrôle pratique pourrait vous aider à évaluer votre programme TRC.

Il est important de consulter un conseiller juridique chevronné en droit de la construction pour discuter des outils de transfert des risques offerts et de leur application dans le contexte des ententes que vous avez avec vos sous-traitants, vos fournisseurs, vos vendeurs et d'autres parties tierces. Votre courtier en assurance peut aussi vous aider à déterminer la protection dont vous avez besoin.

Évaluez le programme TRC de votre entreprise

Demandez à établir des contrats écrits avec chaque partie tierce, lesquels préciseront les hiérarchies et les responsabilités.

Incluez les ententes relatives à l'indemnisation.

Précisez les exigences et les limites de protection des parties tierces, qui doivent être identiques ou supérieures aux vôtres, y compris :

- Responsabilité civile générale des entreprises
- Responsabilité civile Automobile (complète)
- Responsabilité civile complémentaire des entreprises (Umbrella)

Incluez les certificats d'assurance (CA) et les avenants pour assurés supplémentaires.

Conservez une piste de documentation claire dans vos dossiers.

Tenez vos livres conformément aux exigences provinciales en vigueur.

Revoyez votre programme de transfert de risques contractuels au moins une fois par an.

Consultez un avocat chevronné en droit des contrats de construction.

Consultez votre courtier en assurance pour des informations précises sur les exigences et les polices.

Travelers Canada connaît le domaine du transfert des risques contractuels des entrepreneurs. Pour en apprendre davantage, communiquez avec votre souscripteur de Travelers Canada ou visitez le site travelerscanada.ca.

travelerscanada.ca

La Compagnie d'Assurance Travelers du Canada, la Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada et La Compagnie d'Assurance Saint-Paul (succursale canadienne) sont les assureurs canadiens autorisés connus sous le nom de Travelers Canada. Le présent document est fourni à des fins d'information seulement. Il n'est pas censé être et ne constitue pas un avis juridique, technique ou professionnel. En outre, il ne modifie pas les dispositions ou les garanties de toute police d'assurance ou de tout cautionnement émis par Travelers Canada, et n'a aucun effet sur celles-ci. Travelers Canada décline toute responsabilité en ce qui concerne son contenu.

© 2022 Travelers Canada. Tous droits réservés. La marque Travelers et le logo de Travelers représentant un parapluie sont des marques de commerce déposées de The Travelers Indemnity Company au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. Toutes les autres marques déposées appartiennent à leurs propriétaires respectifs. TC-1141F Nouveau 3-22